

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004  
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENICAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)  
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)  
Mme ISTE Michelle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)  
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre  
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)  
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE**

**Projet de budget primitif pour l'exercice 2005 - Adoption -**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après avoir entendu le rapport de M. HOUDEBERT, Vice-Président de la Communauté, Président de la Commission Finances, Planification, sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2005 de la Communauté Urbaine de Bordeaux proposé par son Président, M. Alain ROUSSET.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget,

Le Conseil de Communauté,

- Vu la loi du 31 décembre 1966, le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les dispositions prévues à l'article L 2312-2 ;

- Vu la délibération 01/1006 du 9 novembre 2001 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de voter son budget :

- par nature avec présentation fonctionnelle
- par chapitre avec possibilité d'ouvrir en section d'investissement des opérations constituant des chapitres.

- Vu le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance publique du 9 novembre 2004 ;

- Vu le budget primitif 2005 de la Régie à seule autonomie financière de l'Abattoir, lequel en application des articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 22 octobre 2004 et est présenté, ce même jour, à votre Assemblée ;

- Vu le budget primitif 2005 de la Régie à seule autonomie financière des Restaurants Administratifs, lequel en application des mêmes articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 2 décembre 2004 et est présenté également, ce même jour, à votre Assemblée ;

- Considérant que ces deux budgets annexes sont rattachés pour ordre au budget de notre Etablissement ;

- Vu les dispositions des articles L 1612-4, L 1612-5 et 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'équilibre budgétaire desquelles il résulte que "... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune ..... dont la section d'investissement comporte un excédent notamment après inscriptions des dotations aux amortissements exigées" ;

Après en avoir délibéré, décide :

1% - d'approuver, chapitre par chapitre et selon le détail ci-après, le projet de budget primitif pour l'exercice 2005 de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

2% - de notifier aux Services Fiscaux le montant du produit attendu de la taxe professionnelle, à mettre en recouvrement en 2005 pour l'équilibre de son budget,

283.870.000 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

104 voix pour

6 voix contre

10 abstentions

Le groupe des élus Verts vote contre et le groupe des élus Communistes et apparenté s'abstient

Votants : 120

Pour : 104

Contre : 6

Abstentions : 10

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
27 DÉCEMBRE 2004

M. ALAIN ROUSSET

